



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze avril à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUINEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme FAYOLLE Julie, M. GOURET Laurent, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. SOULARD Éric, Mme THOMINIAUX Leïla

ABSENTS

Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy

POUVOIRS :

M. GOURET Laurent donne pouvoir à M. TERRIEN Yves

Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie donne pouvoir à Mme VIGNOLET Céline

Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric

M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE :

Il y a eu une omission de mettre à l'ordre du jour de ce présent conseil les points suivants :

- Décision du conseil municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé pour le bien situé au 10 place de Mazeris 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie, décision à prendre sur le fondement de l'article L. 422 7 du Code de l'urbanisme
- Désignation d'un membre du conseil pour signer la déclaration préalable et le certificat d'urbanisme d'information (CUa) déposés pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé pour le bien situé au 10 place de Mazeris 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie, décision à prendre sur le fondement de l'article L. 422 7 du Code de l'urbanisme

Considérant la nécessité de prendre ces décisions afin de respecter les délais d'instruction de ces dossiers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : **DÉCIDE** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision du conseil municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé pour le bien situé au 10 place de Mazeris 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie, décision à prendre sur le fondement de l'article L. 422 7 du Code de l'urbanisme
- Désignation d'un membre du conseil pour signer la déclaration préalable et le certificat d'urbanisme d'information (CUa) déposés pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé pour le bien situé au 10 place de Mazeris 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie, décision à prendre sur le fondement de l'article L. 422 7 du Code de l'urbanisme

Il est précisé que M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé, s'est retiré de l'assemblée, il n'a pas pris part au débat ni au vote.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 mars 2022
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Décision du conseil municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjoint déléguée à l'urbanisme de Couffé
4. Désignation d'un membre du conseil pour signer la déclaration préalable déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjoint déléguée à l'urbanisme de Couffé
5. Décision modificative N°1 du budget primitif principal 2022 de la commune
6. Modification du dossier d'inscription et règlement intérieur du restaurant scolaire
7. Création du jardin partagé sur le site de la Tricotière sur des parcelles classées en zone A du PLU
8. Intercommunalité
9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
10. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance 30 mars 2022

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaire
D-2022-060	29/03/2022	VERALIA	Clôtures	2 190.10	Clôture extérieure maison enfance + 3 portillons locatifs
D-2022-061	29/03/2022	ORAPI	Hygiène	361.12	
D-2022-062	31/03/2022	LOXAM	Enrobé à froid	156.00	Fourniture de bitume pour reboucher trous dans les chaussées
D-2022-063	31/03/2022	AQUATICAL	Matériel ST espace vert	399.91	Arroseurs remplacement terrain foot /reste pour la création du massif côté ouest de l'église
D-2022-064	31/03/2022	SIGNAUX GIROD	Panneaux travaux	606.29	Pour tout usage (manifestation, travaux
D-2022-065	01/04/2022	CRÉA ARTI PIERRE	Accès PMR trottoir pharmacie	354.00	En face du trottoir de pharmacie suite à signalement d'une personne en PMR (dans le cadre du PAVE)
D-2022-066	04/04/2022	SLV PRODUCTIONS	Animation Couffé en fête du 28/08/2022	740.00	DJ + matériel
D-2022-067	04/04/2022	B LIVE	Équipement vidéo projection salle de l'Althéa	14 840.21	(Vidéoprojecteur, écran, barre de son, équipement lumière)
D-2022-068	04/04/2022	JPH DISTRIBUTION	Équipement pour les réceptions communales	567.96	(Verres, plateaux)
D-2022-069	04/04/2022	AUGERAU	Transport école St Joseph visite caserne des pompiers de Ligné	254.00	
D-2022-070	04/04/2022	TRANSPORT BRODU	Transport école Hugues Aufray visite caserne des pompiers de Ligné	288.00	
D-2022-071	04/04/2022	MF PRO	EPI Restaurant scolaire	34.38	1 paire de chaussures
D-2022-072	04/04/2022	ALTERBURO	Fournitures administratives pour les services municipaux - Mairie	1 433.36	
D-2022-073	05/04/2022	EFFIVERT	Entretien terrains foot	5 040.00	Régénération des terrains foot 2022 Entretien mécanique, regarnissage (2 fois l'année), aération : pour l'année

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaire
					2022
D-2022-074	05/04/2022	YESS	Remplacement BAES suite contrôle élec	1 024.98	10 Blocs d'éclairage de secours dans divers bâtiment
D-2022-075	05/04/2022	MF PRO	Vêtements travail ST	2 026.56	Pour l'année 2022
D-2022-076	07/04/2022	COMPAGNIE SUZIE	Spectacle du 30/04/2022	1 477.00	
D-2022-077	06/04/2022	POINT P	Bordure A2	127.01	Richevardière virage devant Marcel PERROUIN
D-2022-078	06/04/2022	INTERSPORTS	Terrain sports	27.60	4 fourreaux de poteaux de corner terrain de foot municipal
D-2022-079	06/04/2022	TESTO	Bâtiments	313.20	2 Appareils de Test de relevé de température dans nos bâtiments hors présence (pour la qualité de l'aire)
TOTAL				32 261.00	

3. N°2022-04-44 Décision du conseil municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjoint déléguée à l'urbanisme de Couffé

Par pli recommandé avec accusé de réception reçu en mairie le 03 mars 2022, de la part de de l'étude notariale SCP LEPAGE de St Mars du Désert (44), une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé. Cette DIA concerne le bien immobilier dont la parcelle est cadastrée YM 238 et située au 10 place des Mazeries 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie.

Considérant que, en tant que respectivement propriétaire et acquéreur d'une maison, M. le maire et son adjointe en charge de l'urbanisme seraient en situation de conflit d'intérêt s'ils devaient signer cette DIA,

Conformément à l'article L. 422 7 du Code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RENONCE** à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé, pour le bien immobilier dont la parcelle est cadastrée YM 238 et située au 10 place des Mazeries 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie.

Il est précisé que M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé, s'est retiré de l'assemblée, il n'a pas pris part au débat ni au vote.

4. N°2022-04-45 Désignation d'un membre du conseil pour signer la déclaration préalable et le certificat d'urbanisme d'information (CUa) déposés pour Mme THOMINIAUX Leïla adjoint déléguée à l'urbanisme de Couffé

Par pli recommandé avec accusé de réception reçu en mairie le 03 mars 2022, de la part de de l'étude notariale SCP LEPAGE de St Mars du Désert (44), une déclaration préalable et un certificat d'urbanisme d'information (CUa) déposés pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé. Cette déclaration préalable et ce certificat d'urbanisme d'information (CUa) portent sur le bien immobilier dont la parcelle est cadastrée YM 238 et située au 10 place des Mazeries 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie.

Considérant que, en tant que respectivement propriétaire et acquéreur d'une maison, M. le maire et son adjointe en charge de l'urbanisme seraient en situation de conflit d'intérêt s'ils devaient signer cette déclaration préalable et ce certificat d'urbanisme d'information (CUa),

Conformément à l'article L. 422 7 du Code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE**, Mme Suzanne LELAURE, 1^{ère} adjointe pour signer la déclaration préalable déposée pour Mme THOMINIAUX Leïla adjointe déléguée à l'urbanisme de Couffé, pour le

bien situé au 10 place des Mazeries 44521 COUFFÉ appartenant aux conjoints PAGEAU dont M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé en fait partie.

Il est précisé que M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé, s'est retiré de l'assemblée, il n'a pas pris part au débat ni au vote.

5. N°2022-04-46 Décision modificative N°1 du budget primitif principal 2022 de la commune

Présentation : Suzanne LELAURE

Par délibération en date du 30 mars 2022, le conseil municipal avait adopté le budget primitif principal 2022 de la commune.

Considérant la nécessité de respecter le taux réglementaire des montants des dépenses imprévues sur ce budget,

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements mineurs sur ce budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget primitif principal 2022 de la commune comme suit :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022 COMMUNE

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
TOTAL		0.00		TOTAL		0.00	

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
21	2111	13 408.59	Terrains nus	001	001	-1 204.00	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
020	020	-14 612.59	Dépenses imprévues				
TOTAL		-1 204.00		TOTAL		-1 204.00	

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6. N°2022-04-47 Modification du dossier d'inscription et règlement intérieur du restaurant scolaire

Présentation : Suzanne LELAURE

La modification du règlement du restaurant scolaire relative à la rubrique « Enfant et rationnaire » fait suite à une rencontre avec l'association des parents d'élèves de l'école H. Aufray. Il avait été noté que cette rubrique n'était plus en phase avec notre époque et qu'il était nécessaire d'y apporter une touche pédagogique. Dans sa séance du 11/04/2022, le BM a entériné la proposition de modification du point VII du règlement intérieur du restaurant scolaire, partie intégrante du dossier d'inscription, comme suit :

VII – ENFANT ET RATIONNAIRE

VII - 1 – Droits et devoirs des enfants

a) Droits des enfants

L'enfant doit prendre son repas dans de bonnes conditions et dans une ambiance sereine.

L'enfant doit être respecté, écouté par les autres enfants et le personnel de restauration ; il doit signaler toute difficulté et doit être protégé contre les éventuelles agressions de ses camarades (bousculades, moqueries, menaces...).

b) Devoirs des enfants

L'enfant doit respecter les règles élémentaires de politesse (bonjour, s'il vous plaît, merci...).

Il doit respecter ses camarades et le personnel de restauration ; il doit être poli et courtois.

Il doit respecter les règles en vigueur et les consignes : parler calmement, éviter les bousculades avec ses camarades, respecter la nourriture, goûter à tous les mets dans la mesure du possible, rentrer et sortir du restaurant en bon ordre

Il doit aussi respecter le mobilier, le matériel et les locaux.

VII - 2 – Discipline et mesures

Pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire et la vie en collectivité, il est indispensable que les enfants respectent les consignes citées ci-dessus.

En cas de non-respect du règlement ou en cas de comportement inadapté aux exigences de la vie en collectivité, la commune de Couffé se réserve le droit de prendre différentes mesures :

- mettre l'enfant à déjeuner seul à une table
- faire signer par ses parents ou son représentant légal un mot sur lequel l'enfant aura écrit lui-même le motif de son attitude incorrecte ; ce mot sera signé par le responsable du restaurant scolaire et devra être retourné, signé des parents ou du représentant légal
- exclure temporairement voire définitivement l'enfant du restaurant scolaire

Les dérapages verbaux seront laissés à l'appréciation du personnel de restauration.

En cas de fautes graves ou de récidive (à partir de cinq mots signés), un rapport sera adressé aux parents concernés ; ceux-ci pourront être convoqués par M. le Maire et invités à faire part de leurs observations sur les faits ou agissements reprochés à leur enfant.

VII - 3 - Mesures à l'encontre de tout rationnaire

En cas d'irrespect des règles relatives à la discipline générale par le rationnaire, la commune se réserve, après un rappel à l'ordre, le droit d'exclure temporairement voire définitivement le rationnaire du restaurant scolaire.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'inscription et règlement intérieur du restaurant scolaire, annexé à la présente délibération, avec les modifications ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. N°2022-04-48 Création du jardin partagé sur le site de la Tricotière sur des parcelles classées en zone A du PLU

Présentation : Yves TERRIEN

La commission extramunicipale « Transition Écologique et Eco Responsabilité a souhaité la création d'un jardin partagé. La commission a missionné un groupe de travail afin de :

- Définir la finalité, le rôle, les valeurs de la création d'un jardin au regard des besoins des coufféens et des disponibilités foncières privées ou municipales.
- Définir un site pouvant accueillir le jardin.

La finalité est de créer un espace communal permettant la réalisation d'activités de jardinage, de résilience et de gestion écologique, fondées sur l'échange des connaissances, en cohérence avec les engagements environnementaux de la municipalité.

Son rôle est la transmission du savoir, le partage des connaissances, des expériences et des pratiques, basés sur la sensibilisation, la pédagogie et la formation.

Les valeurs sociales, culturelles, citoyennes et intergénérationnelles (seniors et les scolaires) sont l'essence de l'engagement de la municipalité.

L'un des rôles de la collectivité est de valoriser l'éco-participation et la préservation de la biodiversité dans un milieu écologiquement fonctionnel.

Considérant la proximité des parcelles concernées par la création du jardin partagé, classées en zone A du PLU, du projet avec le futur lotissement de la Tricotière, avec les écoles, du centre bourg, de la desserte de la Tricotière et de celle du stade,

Considérant l'optimisation et la pression sur le foncier entraînant la réduction à terme des jardins particuliers, qui contribuent à la création d'espaces partagés ou collectifs,

Considérant le potentiel écologique (présence de haies, d'arbres, d'une mare, de prairie ancienne),

Considérant l'intérêt du site en termes de disponibilité, de proximité, de fonctionnalité, de visibilité, d'environnemental et du respect des cibles thématiques.

Il convient donc de choisir les parcelles cadastrées section ZH n°232 et 234, terres agricoles à la Tricotière, sans occupant pour une contenance totale de 23 284m² acquises par la commune de Couffé le 5 avril 2022.

Selon le schéma (ou plan) ci-dessous, la parcelle « A » de 3 500m² accueillera le jardin partagé. Les parcelles restantes (B et C), soit 19 784m² sont destinées à la création d'un espace vert naturel (préservation des prairies) arboré, pouvant répondre à une extension du jardin partagé et faire l'objet de plantation d'arbres dans le cadre par exemple du dispositif de la région « Une naissance un arbre ». Cet espace qui se veut évolutif sera ouvert au public.

Le programme d'investissement est programmé en 2022 comme suit :

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 DU JARDIN PARTAGÉ DE LA TRICOTIÈRE	
Désignation des dépenses	Montant TTC (20%)
Ganivelles	2 500.00
Arbres (500 unités)	1 500.00
Paillage (6 round-baller)	288.00
Piquets de clôture	183.60
Collerette de protection en feutre	600.00
Tuteurs en bambous	200.00
Manchons biodégradables en amidon	1 000.00
Total dépenses d'investissement	6 271.60

Il est prévu la plantation de 280ml de trame verte dès l'automne 2022 en limite de la parcelle agricole cultivée dans une formule de chantier citoyen et intergénérationnel.

La création d'un groupe projet sera présenté au prochain conseil municipal. Ce groupe projet aura pour objectif de fédérer les citoyens autour du projet et de créer un noyau fondateur de la future association qui aura la charge d'animer et de gérer le jardin. Le groupe projet aura pour mission d'élaborer une convention asso/ municipalité.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CRÉE** le jardin partagé sur le site de la Tricotière sur des parcelles, cadastrées section ZH n°232 et 234 et classées en zone A du PLU sur la parcelle « A » de 3 500m² du plan annexé,
- **APPROUVE** le programme d'investissement 2022 du jardin partagé de la Tricotière, détaillé ci-dessus, pour un montant total de 6 271,60€,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. Intercommunalité

8.1. CR AG « Transport Solidaire » du 02 mars 2022

Présentation : Suzanne LELAURE / Émilie GUYONNET

Les objectifs de l'Association PILOT'AGES :

- Développer la solidarité et les liens sociaux entre les habitants des communes
- Offrir à chaque commune un service de transport solidaire basé sur le bénévolat et l'échange
- Lutter contre l'isolement des personnes dans l'impossibilité de se déplacer par un autre moyen de transport.

4 communes participent à ce transport solidaire : Ligné – Le Cellier – Mouzeil et Couffé

Présentation du Conseil d'Administration : > Bureau (6 pers) : Président : Patrick CANTE, Présidente Adjointe : Brigitte JAUNASSE, Secrétaire : Sylviane BIDET, Secrétaire Adjointe : Hélène LECLERC, Trésorière : Suzanne LELAURE, Trésorière Adjointe : Solange LIEGEARD

> CCAS (1 représentant par commune) : Couffé : **Roseline VALEAU**, Le Cellier : Benoit DELAUNAY – Catherine DESCHATRE - Guy GUERIN, Ligné : Anita MENET – Déborah SIDDI, Mouzeil : Dominique LE GALL

> Référents (1/commune) : Couffé : **Émilie GUYONNET**, Le Cellier : Paul LORENDEAU, Ligné : Denis BIDET, Mouzeil : Yannick CAILLER

Les chauffeurs : **33** pour l'ensemble de l'association répartis comme suit :

- 6 pour Couffé
- 9 pour Le Cellier
- 9 pour Ligné
- 9 pour Mouzeil

Adhésions 2021 : **149** au total

- 19 pour Couffé
- 31 pour Le Cellier
- 80 pour Ligné
- 19 pour Mouzeil

86% des adhérents ont plus de 60 ans. Pour Couffé : un jeune de moins de 18 ans, 3 adultes et 15 séniors (+60 ans).

Le coût de l'adhésion est de 5€ pour l'année civile. Ensuite le coût du kilomètre est de 0.35 € avec un forfait minimum de 3€.

Transports réalisés en 2021 : **573**

- 30 pour Couffé
- 172 pour Le Cellier
- 281 pour Ligné
- 90 pour Mouzeil

Nombres de kms parcourus : **19 484**

- 1 110 pour Couffé
- 3 777 pour Le Cellier
- 11 870 pour Ligné
- 2 727 pour Mouzeil

Objets des transports : - 60 % pour RV médicaux

- 23% pour des visites à la famille, aux amis, sépulture, etc...

- 15% pour des courses

- 2% pour se rendre à des formations ou des stages

EVOLUTION DE L'ACTIVITE depuis la création de l'Association en 2016 jusqu'à fin décembre 2021

• Nombre d'adhérents : 40 en 2016 à 149 en 2021 ; **Couffé 4 en 2016 et 19 en 2021**

• Nombre de transports : 124 en 2016 à 573 en 2021, **Couffé 12 en 2016 à 30 en 2021**

• Nombre de kms parcourus : 4 984 en 2016 à 19 484 en 2021 ; **Couffé 297 en 2016 à 1 110 en 2021**

Les finances : Chacune des quatre communes versent une subvention pour abonder les recettes de l'association et couvrent ainsi les dépenses liées principalement aux assurances.

8.2. CR Conférence des maires du Pays d'Ancenis du 08 mars 2022

Présentation : Daniel PAGEAU

L'ordre du jour de cette conférence des Maires portait sur le Budget communautaire et les leviers de recettes possibles.

Cette présentation fait suite à la Conférence des Maires du 20 janvier 2022 et à la séance privée du Conseil Communautaire du 3 février 2022 où avaient été présentés les enjeux du Budget principal notamment en fonctionnement et des leviers de recettes afin de l'équilibrer

Le Président a souligné l'ampleur des effets de la suppression de la taxe d'habitation qui se traduit par une perte conséquente pour les collectivités avec une compensation, par l'Etat, dont on ne peut garantir la pérennité.

À l'issue de ce débat et sur proposition du Président, les maires se sont prononcés en faveur des mesures de redressement du budget principal :

Décisions en 2022 / effet 2022 - Vote du taux de foncier bâti intercommunal de 2% (délibération au conseil communautaire du 31 mars 2022)

- Augmentation du prix de vente au m² des terrains des zones d'activités (conseil communautaire du 16 juin 2022)

Décisions en 2022 / effet 2023 - Partage de la taxe d'aménagement entre les communes et la COMPA (conseil communautaire octobre ou décembre 2022 pour facturation début 2023)

- Facturation à l'acte du service commun ADS (Autorisation du droit des Sols) : conseil communautaire de mars ou juin 2022, facturation début 2023

- Instauration de la taxe GEMAPI. Impôt local pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations perçu par les intercommunalités pour couvrir la charge de la prévention des inondations (conseil communautaire du 16 juin 2022)

Diverses réflexions seront à mener à court et moyen terme sur une augmentation du taux de CFE (Contribution foncière des entreprises) et du Partage du foncier bâti communal sur les zones artisanales.

En question diverse, il a été rappelé la démarche de solidarité avec l'Ukraine mise en œuvre et le regroupement des dons à Ancenis

8.3. Festival « ce soir je sors mes parents » com culturel de la COMPA du 21 au 23 octobre 2022 **Présentation : Frédéric DELANOUE**

CR Rencontre COMPA – Communication Culturelle du 04/04/2022

Le 4 avril, j'ai participé à une réunion d'informations concernant le "Festival ce soir, je sors mes parents" que nous accueillerons à Couffé le week-end du **21 au 23 octobre 2022**.

Vous trouverez en fichier joint la présentation transmise par le service culturel de la COMPA, animé par **Anne SESTON** coordinatrice de ce festival.

Exceptionnellement, cette année les spectacles ne pourront être joués à l'Althéa en raison du spectacle des variétés.

Je vous invite à consulter les propositions d'ateliers artistiques participatifs que nous nous pourrions voir à Couffé.

Lequel de ces ateliers serait à privilégier ? À quel endroit ? Qui seront les participants... ?

- Autour du spectacle **GAMIN LaLO** : Ateliers d'écriture de chansons sur la thématique de l'enfance, du rêve et du souvenir <https://www.youtube.com/watch?v=Os23AGw8Woc&t=1s>
- **CARRY ON** La Compagnie Presque Siamoises Forme participative sur la vie de parents <https://www.presque-siamoises.fr/en-creation/carry-on/>

- 6 duos parent/enfant + 2 artistes et leurs enfants

- Petite forme semi-déambulatoire de 25 mn dans l'espace public,

- 3 ateliers d'1h30 + 1 répétition le matin de la représentation

- Spectacle le samedi 22 octobre après-midi

Programmation 2022 :

- **Toyo**, Les Colporteurs : portés acrobatiques / A partir de 3 ans

- **Ciné-concert** / A partir de 3 ans

- Watt, Cie Maboul Distorsion (spectacle de clôture) : clown-cirque-théâtre burlesque / A partir de 5 ans

- **Enfance**, Cie Zig Zag (compagnie en résidence au Théâtre Quartier Libre, spectacle d'ouverture) : théâtre, danse, cirque, arts visuels / A partir de 6 ans

- **Matiloun**, Clémence Prévault : objet, petite forme hybride / A partir de 6 ans

- **Gamin, Lalo** : musique, chanson / A partir de 6 ans - Fénix, Cie Diabolo Menthe : théâtre de papier / A partir de 6 ans

- **Mule**, À sens unique : portés acrobatiques / A partir de 6 ans

- **Donne-moi la main**, David Rolland : danse / A partir de 8 ans

9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

9.1. CR Groupe de travail « Sentier pédestre » réunion plénière de la C. Mobilité-Voirie du 6 Avril 2022

Présentation : Joseph BRULE

Après avoir fait un point sur l'avancée du projet de parking derrière le cimetière pour lequel la consultation des entreprises est en cours, la commission voirie à aborder les projets d'aménagement de voies piétonnes dans les villages et de liaisons douces avec le bourg.

La commission voirie propose de mettre en place un « groupe projet voies douces » afin d'élaborer un plan de déplacement pour piétons et vélos en cohérence avec le schéma mobilité.

Le groupe projet devra réfléchir dans un premier temps à : - l'aménagement d'une voie piétonne dans la traversée des villages de la Métellerie et de la Gruère permettant entre autres la liaison des sentiers de randonnée.

- Un cheminement Bourg – Le Vigneau
- Une voie piétonne dans les Mazeries entre l'impasse des Albizias et la sortie-ouest du village, ainsi que de la RD 23 à la route des Crêtes (Mazeries – Thivières).

Un appel aux citoyens désireux de se joindre à ce groupe projet va être lancé sur Couffé info & sur Intramuros. Le groupe travaillera sur l'ensemble des projets en relation avec les habitants des villages lors des réunions de quartiers. La réalisation de ces projets sera effectuée par étape sur la durée du mandat.

Sentiers de randonnée

Le groupe sentier a présenté l'avancement de ses travaux concernant l'inscription du circuit du Pont-Noyer au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Le conseil départemental a informé que le dossier passerait à la commission permanente, au plus tôt, en novembre 2022. Néanmoins, le groupe a souhaité maintenir le budget d'investissement 2022 pour les divers aménagements prévus, y compris la passerelle du Pont-Noyer.

Le groupe a présenté également de nouveaux itinéraires à l'étude :

- La Gazillardière, circuit de 900 mètres permettant de contourner les virages de la Gazi apportant une meilleure sécurité pour les randonneurs.
- Un nouveau circuit vers la Lhorie.
- Une liaison avec la Bimboire, permettant de rejoindre Oudon
- Une liaison de la Métellerie vers le Haut Cuette.
- La création d'un chemin de randonnée de la Gazillardière vers la Bitière, permettant la jonction entre deux chemins actuellement sans issue, créant une boucle par le chemin de la Rivière, le pont de la Gravelle, la Bitière & un retour par la Gazillardière.

La passerelle provisoire du Pont-Noyer été installée le 30 mars

Il est proposé de matérialiser un parking au Haut Vieux Couffé pour les randonneurs

9.2. CR commission ruralité & agriculture du mardi 15 mars 2022 (réunion plénière)

Présentation : Yves TERRIEN

- Validation du CR du 8 Décembre 2021

Inscriptions dans les groupes depuis la réunion du 08/12/2021 : Bertrand C. et Jérémy R. dans « Journée citoyenne »

Rappel des groupes de travail et de leurs membres : Cours d'eau	Marianne Le Roux, Thierry Richard, Laurent Gouret, Yves terrien.
Déchets sauvages	Julie Fayolle, Henri Jaret, Patrick Dupas, Thierry Richard
Journée citoyenne	Patrick Dupas, Michel Daudin, Gaëtan Chéret, Bertrand Chauveau, Jérémy Rambaud, Yves Terrien
Communication	Chéret Gaëtan, Marianne Le Roux, Thierry Jilibert et Yves Terrien
Transmission	Marianne Le Roux, Michel Daudin, Thierry Jilibert, Gaëtan Chéret, Stéphane Bricet, Leïla Thominaux, Yves Terrien. Stéphane Bricet

- CR des groupes de travail, échanges et validation collective : Groupe « Journée citoyenne » Yves Terrien réunion du 8/02

La feuille de route pour le groupe est d'organiser un évènement sur le territoire pour fédérer un maximum de coufféens sur les thèmes de la ruralité, du bien vivre ensemble et de l'agriculture.

Des perspectives d'évènements sont projetées telles que :

- Comice agricole, concours de labours : (thématiques agricoles)

➤ Conférence sur la ruralité

➤ Randonnées : A l'image des balades organisées dans les vignobles du Val de Loire par VVR, (Vignes Vins Randos) Patrick réfléchit à un circuit plutôt à l'est de la commune adapté et tenant compte du partenariat d'exploitants (Chevalerie, le Pas, le Vigneau ?), des sites ABC (Gaëtan et Yves), et des intérêts patrimoniaux ou environnementaux. :

Conclusion :

➤ L'organisation d'une conférence sur la ruralité pourrait être une 1ère action.

➤ L'organisation d'une rando pédestre de moins de 10 km ou plus pour une rando vélo. Cette rando serait jalonnée de plusieurs étapes avec des thèmes différents mais complémentaires, par ex :

- Découverte d'exploitations agricoles,
- Sites d'inventaires de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale),
- La Chasse, la pêche,
- Ateliers de dégustation
- Le patrimoine patrimonial et environnemental, expos, etc.

➤ Des partenariats sont à envisager avec des commissions et des associations qui par leur objet ou leur activité partagent à divers degrés les thématiques sur la ruralité. L'échéance de septembre 2022 paraît peu réaliste toutefois.

- **Groupe « Communication »** Yves Terrien réunion du 10/03

Spécial Couffé-Info sur les exploitations agricoles :

L'objectif d'un spécial Couffé-Info sur les exploitations agricoles, est de valoriser les métiers de l'agriculture (productions animales, végétales ou de loisirs et de faciliter les contacts avec les agriculteurs.

Le groupe communication souhaite de s'inspirer de « l'Actus » de l'été dernier de St Mars du Désert avec un dossier spécial « Fiers de nos agriculteurs » :

Le contenu : ➤ Fiches d'identité des exploitations. (Structures, noms, adresses, activités agricoles, commerciales ou annexes, coordonnées tél, mail, pictogrammes, etc.)

➤ Articles thématiques : Transition écologique, Transmissions, Ruralité.

Présentation d'un 1er proto

https://docs.google.com/presentation/d/1yh_phYjN_dBKIVm8R2UBuVvkTjKf13c4UVK-YLEyBsY/edit?usp=sharing

Moyens pour inviter les agriculteurs à participer : Si la participation est vivement souhaitée, elle ne peut être que sur des bases de volontariat et du respect de la confidentialité des données (RGPD).

La date sera arrêtée selon la participation et le recueil des infos.

Groupe « Déchets sauvages » Julie Fayolle réunion du 16/02

➤ Contexte : Suite à un ressenti important de voir nos paysages se dégrader de part des dépôts de matériaux, véhicules et autres, il a été décidé de créer ce groupe de travail afin de trouver des outils, des partenariats et des structures sur lesquelles nous pouvons nous appuyer et organiser l'enlèvement des déchets et les dépôts sur les terrains privés.

C'est un sujet sensible autour de la propriété privée. Cela risque d'être du cas par cas.

Suite exposition faite de deux questions posées au Sénat il en conclut que : *Afin de pouvoir, il faut donc avoir la certitude que le citoyen est dans l'optique de se défaire d'un bien afin que cela corresponde à un déchet au titre du Code de l'environnement.*

En aucun cas, le critère esthétique ne peut être retenu pour application du pouvoir de police du maire. Seule l'atteinte à la salubrité publique pourra faire l'objet de poursuites.

➤ Problème de caravane et mobil-home sur terrains

Il est proposé que soit réalisé un état des lieux des sites présentant une caravane ou mobil-home sur un terrain privé. Le but étant de se mettre en conformité entre ce qui a été accordé (pour rénovation notamment) et de la réalité du terrain.

- Revoir avec le service Urba pour avoir les traces de ces autorisations.

□ Tout équipement mobile de loisirs (caravane, mobil-home, camping-car, Tiny-house, tente, yourte) est interdit sur zones agricoles (PLU). Le maire pourrait intervenir dans ce cas précis => confirmation de l'Urba

- Relèvera de la commission urbanisme ?
- Demande aux services ou à la com Urba de nous sortir ce qui est autorisé en zone A.

➤ **Véhicules**

Des renseignements ont été pris auprès d'un récupérateur afin de proposer une campagne de « collecte » de véhicules usagés.

Il est proposé de se renseigner auprès d'entreprises agréées VHU afin d'organiser une cession de « collecte » afin de connaître les modalités (enlèvement, véhicules minimum, prise en charge du déplacement par la commune en totalité ou partielle). Bouhours (Liré) reprend sans frais tous les véhicules détenant carte grise et certificat de non-gage. En cas d'absence de papiers, la DRAAL pourrait remédier. Le groupe de travail propose que soit réalisé un état des lieux des dépôts, et de se renseigner sur la légalité de collecter des lieux présentant des dépôts de matériaux, véhicules.

Au préalable d'une action d'enlèvement, une communication sera nécessaire pour sensibiliser.

➤ **Agriculture** : - Question sur l'enfouissement de déchets par les agriculteurs. Comment les sensibiliser ? Quel risque encourent-ils en pratiquant ces enfouissements ?

Rappel du code de l'environnement, rechercher qui a la compétence de la sanction, OFB, Mairie ?

Une communication devra être effectuée avec une sensibilisation en amont des risques de pollution.

Julie => Se renseigner auprès de l'OFB.

- Question sur la remise en état des terres agricoles après exploitation => SAFER ? commission Urba ? En tout cas ne relève pas de ce groupe de travail.

Se renseigner auprès de la chambre d'agri et Adivalor pour connaître les modalités de collecte de déchets agricoles pour une communication dans le Couffé Info, Intramuros.

Pneus : Pour les particuliers, collecte en déchetterie. Pour les agriculteurs collecte possible si c'est à l'initiative des agriculteurs/municipalités, reste à charge serait de 100€ environ. Projet de collecte pour 2025 par la Chambre.

Une communication devra être effectuée avec une sensibilisation en amont des risques de pollution.

La question est posée sur la destination finale du terrain de la Pourrière. Car le milieu n'est pas entretenu et pourrait être utilisé (valorisation d'espace). Le plan friche pourrait-il s'appliquer à ce site ? quelles vocations agricoles ou environnementales ?

Groupe « Cours d'eau » Laurent Gouret réunion du 23/02

I. Nom donné au groupe : à définir et à valider à l'issue de la réflexion sur la finalité et les objectifs.

Ce groupe est né initialement d'ateliers lancés en commission agriculture qui se sont déclinés en groupe de travail. Initialement, l'atelier qui concerne ce groupe était destiné à travailler sur une thématique plus large « comment améliorer les qualités de l'environnement par les pratiques agricoles ». A l'occasion de la révision du SAGE Estuaire Loire, la qualité des cours d'eau a été abordé en lien avec les pratiques agricoles. Cette thématique a été retenue comme sujet principal de ce groupe.

II. Objectif de la première réunion :

Cette première réunion a pour objectif de s'accorder sur les principaux sujets retenus dans la thématique des cours d'eau : Acquisition de connaissance, la sensibilisation

À l'issue, la finalité du groupe de travail, les objectifs à atteindre, les actions, les outils, les partenaires, le public cible etc... doivent être identifiés.

Un premier échange a abouti à l'élaboration du tableau suivant. Le travail doit être poursuivi pour aboutir à l'élaboration d'un tableau complet.

III. Identification des objectifs du groupe, des actions, des partenaires

Groupe « transmission des exploitations » Leïla Thominiaux

Rappel : démarrage du groupe « transmissions des exploitations » au 2ème trimestre.

Affaires courantes :

➤ **Articles Couffé-info** : le thème de la pêche (ruralité), les travaux de printemps.

➤ **Court de ferme- recherche d'exploitations agricoles pour accueillir des soirées culturelles :**

Court de Ferme est à la recherche de potentielles exploitations agricoles ou maraîchères, pratiquant la distribution en circuit court et situées dans le Pays d'Ancenis.

Court de Ferme, c'est une soirée (par trimestre) de projection de courts métrages, accueillie par un exploitant agricole du Pays d'Ancenis qui pratique le circuit court. Dégustation et présentation de l'exploitation durant la soirée.

Proposition de solliciter Anne et Gilbert Ravard, le GAEC des sables. GAEC Le bonheur est dans le pré. (Yves)

9.3. CR Commission plénière Solidarité du 22 mars 2022

Présentation : Roseline VALEAU

➤ « Troc' ton âge »

L'idée est d'envoyer une carte par les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 des deux écoles de Couffé, soit 180 au total.

L'objectif est de faire le lien entre un ancien et un enfant.

En fonction du nombre d'élèves, on part de la plus ancienne personne à la plus jeune.

La commission ferait l'intermédiaire entre les élèves et les personnes âgées pour une question de confidentialité ; elle se charge de la distribution.

Edition des cartes en juin, distribution en juillet pour aboutir ensuite par une rencontre « qui est qui ? »

Le coût pour 200 cartes est de 67€ TTC chez l'imprimeur Top Office.

Un tampon personnalisé serait intéressant pour marquer l'événement.

➤ « Formation Gestes Qui Sauvent »

Suite au contact avec l'Adjudant-Chef Dimitri MAILLET, chef du centre de secours de Ligné, il y a deux possibilités :

- Une formation complète aux premiers secours (PSC1) dispensée par un moniteur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique
- Une formation "Gestes qui sauvent", dispensée par un sapeur-pompier moniteur de Ligné. Cette formation dure 2h00, elle est proposée à partir de 10 ans. Elle se déroule à la caserne de Ligné car les supports pédagogiques y sont présents. Les groupes peuvent être constitués de 15 personnes. Elle peut se dérouler soit un soir en semaine de 18h à 20h soit le samedi matin de 10h à 12h.

Revoir avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Loire Atlantique et M. MILLET, leurs disponibilités ? On part sur 2 groupes, un en soirée et un le samedi matin sur inscription auprès de la mairie.

S'il y a des possibilités de faire ces actions en juin, il faudra communiquer sur le Couffé infos de mai (article à rendre mi-avril).

Co-voiturage ?

Inscription à la mairie. Quels sont les éléments nécessaires pour l'inscription ?

➤ « La semaine bleue »

Actuellement, le groupe prévoit de se réunir pour rechercher des films anciens en lien avec l'intergénérationnel.

Une journée serait proposée avec les élèves des écoles et le club des aînés : le matin, un film choisi par les aînés avec un débat, suivi d'un repas et l'après-midi, serait l'inverse.

Une journée n'est-il pas trop long pour les anciens ? Matériellement, le restaurant scolaire n'est disponible que le mercredi.

Est-ce que cela est compatible avec les programmes scolaires ? Les écoles ont-ils des disponibilités sur la semaine du 8 au 15 octobre 2022 ?

Ce projet est toujours au stade d'étude et a besoin d'être affiné.

Mercredi 12 octobre 2022, un repas sera servi au restaurant pour les plus de 70 ans avec une visite de la cantine. Un apéritif sans alcool sera offert par la municipalité, les aînés payeront leur repas. Environ 30 à 40 enfants fréquentent le restaurant scolaire le mercredi.

L'après-midi, il y aura une visite de l'accueil périscolaire, un partage des jeux et un goûter offert par la municipalité.

Cela se fera sur inscription. Un co-voiturage sera possible.

Une communication devra regrouper tous les événements qui auront lieu au cours de « la semaine bleue ». Des affiches pourraient être réalisées.

Un atelier découverte de la gym douce avec Ciel Bleu pourrait être proposé au cours de cette semaine. Catherine se renseigne.

➤ « La mutuelle solidaire »

La COMPA ne s'est engagée que pour une année avec la MCRN. Pour le moment, on ne communique pas car pas de certitude sur les années suivantes.

➤ « Optic center »

Un camion qui fait des consultations auditives et optiques se déplace gratuitement dans les communes.

Roseline se renseigne pour une présence sur la commune.

➤ « Visite des personnes âgées aux maisons de retraite pour le 1^{er} mai »

Les petits bouquets seront achetés chez Sam le jardinier et distribués aux résidents des maisons de retraite :

- Catherine et Annie : Ligné et Teillé
- Suzanne et Daniel : Ancenis et Oudon
- Geneviève et Florence : Mésanger et Trans-sur-Erdre
- Roseline et Eugénie : Le Cellier et Mauves sur Loire

➤ « La collecte pour l'Ukraine »

Une dizaine de colis ont été collectés à Couffé et donnés au centre de collecte d'Ancenis.

Suite à l'appel pour accueillir des ukrainiens, 3 familles se sont manifestées.

Ce sont à présent des dons d'argent qui sont demandés.

➤ « L'aide aux devoirs »

L'aide aux devoirs est relancée.

Le nombre de participants est variable de 7 à 18 enfants.

Les enfants y trouvent leur intérêt et sont contents quand les devoirs sont faits.

8 bénévoles, 4 par soir et 2 soirs par semaine.

➤ « Pédibus »

Cela fonctionne bien notamment pour le trajet écoles – salle polyvalente pour le multisport le vendredi soir.

4 bénévoles. Chacun intervient une fois par mois.

➤ « Le transport solidaire »

Idée de mettre en avant les chauffeurs bénévoles dans un article du Couffé Infos, avec un rappel du fonctionnement.

9.4. CR Commission Culture du 06 avril 2022

Présentation : Frédéric DELANOUE

Consécutivement à la réunion du 6 avril, veuillez trouver ci-dessous une synthèse des propositions pour la programmation culturelle 2022-2023. Ce programme intègre sans aucun engagement de la part des associations, des événements culturels habituellement organisés

1. L'ouverture de la saison culturelle pourrait avoir lieu à l'occasion du Plus Grand du Petit Festival le 10 septembre, derrière le presbytère.
2. Le 24 septembre, au plan d'eau, deux concerts sont envisagés avec des groupes de musiques "FREAKY FAMILY" <https://www.youtube.com/watch?v=qFf6vFG8uyI> et "French Wild Gang" <https://www.youtube.com/watch?v=NfIErye-MtI> auxquels des Coufféens sont associés.
3. Du 14 au 23 octobre l'ALC va présenter son nouveau spectacle de variétés à l'Althéa.
4. Du 21 au 23 octobre le service culturel de la COMPA propose dans le cadre du festival ce soir je sors mes parents des spectacles participatifs à Couffé la salle polyvalente est réservée pour cet évènement.
5. Une soirée Cinéma est envisagée à l'Althéa le 5 novembre.
6. Commedia dell quartier va proposer un nouveau spectacle du 19 novembre au 4 décembre à l'Althéa.
7. Soirée conférence le 16 décembre avec Christian Vallé.
8. Le 17 décembre, soirée cinéma.
9. Le 14 janvier 2023 "Qu'est-ce que le théâtre" Par le théâtre de l'Ultime
10. – Bouguenais 44 (50 mn seulement – 1 800 € à débattre) <https://theatredelultime.fr/contacts.html>
11. En février une l'ALC pourrait envisager une présentation à l'Althéa
12. Le 11 mars 2023 Kevin Robin "One man show"
13. <https://www.facebook.com/kevin.robin.humoriste/videos/818033018376569/>
14. Le 15 avril nouvelle proposition pour Géraldine Navel avec le spectacle le "Femme Cactus"
15. Le 16 avril soirée Cinéma
16. Le 13 mai "Comment devenir une femme parfaite" par la compagnie
17. Yolanda – Pouancé 49 (30 mn conférence + 45 mn chansons féministes) 1 600 € à débattre
18. Cœur de Bourg de Couffé fête de la Musique 2023 l'Art à tatouille 2 juin ?
19. Vendredi 9, Samedi 10 Juin à 20h30 et Dimanche 11 Juin à 15h00, Festival loisirs et culture de l'ALC ?

9.5. Commission Loisirs

Présentation : Frédéric DELANOUE

Suite à l'invitation de la commission extra-Loisirs et du groupe étendu "Couffé en Fête".

Les associations et les citoyens ont participé en nombre à cette première rencontre.

Vous trouverez en images le déroulement de la soirée du **5 avril**.

Les prochaines rencontres vont consister à établir un fonctionnement participatif et attractif pour les organisateurs et bénévoles pour construire et organiser l'évènement

10. Informations et questions diverses

10.1. Démission de l'agent en charge de la pause méridienne, réservations des salles et repas

Présentation : Suzanne LELAURE

Par courrier en date du 23/03/2022 adressé à Mr le Maire, Lucien CARIOU a informé la municipalité de sa démission et de la rupture de son CDD couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31/08/2022.

Compte tenu du délai de préavis d'un mois, la démission prend effet au 24 avril 2022.

10.2. Réception de M. Pierre CHAULEUR, Sous-Préfet le 05 mai 2022 à 9h30 suivi d'un déjeuner

Présentation : Daniel PAGEAU

Lors d'une visio avec Mr CHAULEUR relatif à notre demande d'aides financières dans le cadre du DESIL et de la DETR, nous avons convenu d'une rencontre le 07 mars dernier, avec le sous-Préfet pour nous présenter les divers dispositifs d'aides financières qui pourraient nous être octroyées sur nos divers projets.

Cette rencontre n'ayant pu se dérouler à cette date, elle est reportée **au jeudi 05 mai 2022 à 9 H 30**. Il sera accompagné de son secrétaire général, Mr Bruno LAUNAY

D'autres thèmes pourront être abordés lors de cette rencontre.

Nous avons également convenu de déjeuner ensemble au restaurant du Tire-Bouchon.

Présence des Élus à cette rencontre : Yves TERRIEN – Joseph BRULE – Roseline VALEAU – Daniel PAGEAU

10.3. Visite de M. le Député Luc GEISMAR à l'école Hugues Aufray le 28 avril 2022 à 9h30

Présentation : Daniel PAGEAU

Mr Luc GEISMAR a été invité, en relation avec la Mairie, par l'école H. AUFRAY dans le cadre de leur programme scolaire portant les élections.

À l'issue de cette intervention, Mr GEISMAR sera reçu à la Mairie et suivra le déjeuner au restaurant scolaire, avec les élus disponibles. Une invitation sera adressée également à Mmes Julie MARCKMAN (institutrice) et Katia LEBRUN (directrice)

Il est précisé que les repas pris au restaurant scolaire seront pris en charge de la commune.

Élus participants à cette rencontre : Roseline VALEAU, Daniel PAGEAU

10.4. Remerciements de l'association AVAV pour la sécurité du convoi « jumbo » sur la commune dans le cadre de l'action pour le don de moelle osseuse.

Présentation : Daniel PAGEAU

Mr Jean-Luc DUMAS a adressé un mail de remerciement à la municipalité pour avoir assuré la sécurité du convoi « jumbo » lors de l'action pour le don de moelle osseuse.

La Municipalité remercie les trois élus de la commune et Mr Rousseau citoyen qui ont assuré la sécurité de ce convoi sur le territoire de la commune.

Ci-après la teneur du mail : un grand **merci** à vous pour m'avoir permis de promener le groupe 5 pour le jumbo au profit de l'AVAV à Ancenis le 09 avril 2022.

Merci car sans vous et votre aide, il n'aurait pas été facile d'assurer la sécurité du convoi sur tout le long de l'itinéraire. Votre engagement a été hyper apprécié de nos participants et de nos personnes transportées. Les motards "sécurité" ont été émerveillés du déploiement réalisé.

OUI, vous pouvez être fier de votre participation et par avance, pour les édiles des communes traversées, merci de bien vouloir relayer mes remerciements et ceux de Cyprien Minaud, notre président de l'AVAV à tous les élus et bénévoles qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour nous faciliter le trajet. OUI, nous vous en sommes reconnaissants.

Merci aux motards "sécurité", merci de votre présence et de votre "professionnalisme ». Merci aussi de bien vouloir relayer ce message à ceux qui étaient auprès de nous et dont je n'ai pas les coordonnées personnelles, je pense à nos camarades du Fuiet (49) et à ceux de la "sécu" du groupe 1. Jean-Pascal et Pierre à vous de faire le relais.

Merci encore pour votre participation et votre implication dans le "bonheur" de nos malades et personnes transportées. Eux aussi ont apprécié les personnes "en jaune" et celles qui étaient au bord de la route pour applaudir. Merci - Jean-luc Dumas - Sécurité moto AVAV

10.5. Recrutement responsable restaurant scolaire

Présentation : Suzanne LELAURE

Suite à la proposition de recrutement du poste de responsable du restaurant scolaire pour remplacer Bruno MORTIER qui va prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire, neuf personnes ont candidaté pour ce poste.

Une première sélection a retenu 4 candidats pour une audition. Trois personnes se sont présentées à l'entretien.

La personne retenue est Mr TEMPLE Laurent de LIRE (51 ans). Il prendra possession de son poste le 31 mai 2022 pour une période de tuilage d'un mois avec Bruno MORTIER

10.6. Réception commune jumelle anglaise de WELLOW le dimanche 15 mai 2022

Présentation : Roseline VALEAU

Le comité de jumelage recevra une délégation d'une dizaine d'anglais de WELLOW le Week-end du 14/15 mai 2022 à l'occasion de la fête de l'Europe.

En relation avec le Comité de jumelage et dans le cadre de leur programme, la réception de la délégation se déroulera en Mairie suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Présence des élus : Roseline VALEAU, Joseph BRULÉ, Daniel PAGEAU

Séance levée à 22h50

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 14-04-2022

SÉANCE N°05 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le quatorze avril à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme FAYOLLE Julie,
M. GOURET Laurent,
Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie,
M. SOULARD Éric,
Mme THOMINIAUX Leïla

ABSENTS

Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy

POUVOIRS

M. GOURET Laurent donne pouvoir à M. TERRIEN Yves
Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie donne pouvoir à Mme VIGNOLET Céline
Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric
M. BLANDIN Fabrice a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BARTHELEMY Fabrice		M. JOUNEAU Daniel	
M. BLANDIN Fabrice		Mme LE MOAL Sylvie	
M. BRULÉ Joseph		Mme LELAURE Suzanne	
M. CHEVALIER Charles		M. PAGEAU Daniel	
Mme COTTINEAU Cécile		M. RICHARD Thierry	
M. DELANOUE Frédéric		M. TERRIEN Yves	
Mme FEILLARD Sylvie		Mme VALEAU Roseline	
Mme GUYONNET Émilie		Mme VIGNOLET Céline	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie